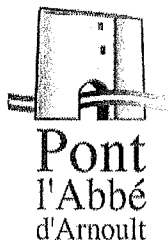


REPUBLIQUE FRANCAISE



DOSSIER : N° PC 017 284 20 S0015

Déposé le : 12/11/2020

Demandeur : Monsieur BOUTRIT Fabrice

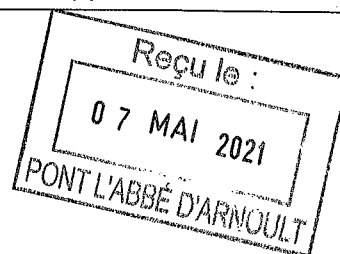
Nature des travaux : **Projet de construction d'un bâtiment à usage locatif**

Sur un terrain sis à : 26 RUE DE LIAUZE à

PONT-L'ABBE-D'ARNOULT (17250)

Référence(s) cadastrale(s) : 284 AN 65

**COMMUNE de PONT-
L'ABBE-D'ARNOULT**



OBJET : Certificat d'accord tacite en application de l'article R.424.13 du Code de l'Urbanisme

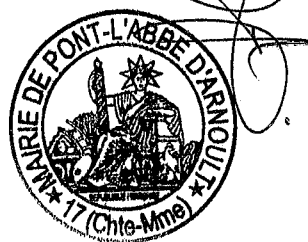
Le présent certificat confirme que la demande de Permis de Construire de Monsieur BOUTRIT Fabrice n'a fait l'objet d'aucune décision d'opposition au 13/02/2021.

Si votre autorisation comporte des travaux, vous pouvez les commencer dès cette date, sauf si vous vous trouvez dans l'un des cas particuliers suivants:

- Déclaration préalable de coupe et abattage d'arbres** : vous ne pouvez commencer vos travaux qu'un mois après la date d'autorisation.
- Permis de démolir** : vous ne pouvez commencer vos travaux de démolition qu'au moins quinze jours après la date d'autorisation.
- Travaux en site inscrit** : vous ne pouvez commencer les travaux que dans un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande en mairie.

Il est rappelé l'obligation de transmission en mairie de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux ci-annexée (en 3 exemplaires) dès réalisation des travaux.

A PONT-L'ABBE-D'ARNOULT, le 12 MAI 2021
Le Maire,



Pour le Maire, par délégation
le 5ème Adjoint au Maire
en charge de l'urbanisme, des Travaux,
Voirie, Villages
Jérôme AUBRY